

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ORLEANS VAL DE LOIRE

- | | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Compétence particulière liée aux risques majeurs
<input checked="" type="checkbox"/> Connaissance risques majeurs, études,
<input checked="" type="checkbox"/> Information / sensibilisation / formation
<input type="checkbox"/> PICS ou organisation spécifique | <input checked="" type="checkbox"/> Soutien PCS
<input type="checkbox"/> Système d'alerte
<input checked="" type="checkbox"/> Autre(s) |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

DESCRIPTIF DE LA STRUCTURE

www.agglo-orleans.fr

Date de création : 1/01/2002

Nombre de communes : 22

Nombre d'habitants sur le territoire : 270 000 habitants

Taille des communes : de 113 126 habitants (Orléans) à 424 habitants (Combleux)

PRISE EN COMPTE DE LA THEMATIQUE

Evénements majeurs ayant touchés le territoire de la structure

Inondation : dernière « grande crue » avec atteinte sur les constructions : 1907

Pas d'incident industriel majeur pour le moment.

Compétence particulière liée à la problématique :

En 2004, le directeur général a demandé que soit menée une analyse de l'impact des risques majeurs pour la communauté d'agglomération d'Orléans Val de Loire et l'aide qu'elle pourrait apporter sur cette thématique aux communes membres. Les 22 communes-membres sont en effet concernées par au moins un risque majeur.

L'agglomération n'est pas dotée d'une compétence en matière de prévention du risque. Elle intervient dans ce domaine au titre de son obligation de maintien des services publics, en tant que gestionnaire des ouvrages (loi de modernisation de la sécurité civile de 2004).

La thématique est rattachée à la commission « Territoire et développement durable ».

Moyens affectés à la thématique risques majeurs dans la structure :

La thématique risque est gérée par un chargé de mission rattaché directement au directeur général. Ce chargé de mission s'appuie ensuite sur les services pour mettre en œuvre des actions spécifiques par compétences. Plusieurs services ont un référent risque. Un responsable financier suit la partie budgétaire du projet européen « flood résilient city ».

Le budget annuel est d'environ 200 000 € entre les actions sur l'habitat, les études spécifiques, les opérations de communication.

THEMES LIES AUX RISQUES MAJEURS

Connaissance des risques :

- Etude sur la vulnérabilité des services de l'Agglomération vis-à-vis des risques. L'ensemble des compétences ont été analysé vis-à-vis du risque mais particulièrement les réseaux d'assainissement, de la voirie et des équipements publics. Cette étude sert de base pour un travail organisationnel de maintien des services publics en cas d'événement.

Information / sensibilisation / formation :

- Organisation de réunions publiques, de conférences sur le thème des risques majeurs mais surtout sur le risque inondation ou la réduction de vulnérabilité des logements.

- Réunions d'information des élus sur les thématiques du risque (définitions, aspects juridiques, assurantiels, organisation des services de l'Etat....)

- Formation à destination des techniciens des communes, dans l'objectif de les former à la réalisation de diagnostics des bâtis communaux (deux sessions rassemblant des communes voisines ont déjà été réalisées, avec création de groupes de travail).

- Rédaction en partenariat avec la DIREN et la ville d'Orléans d'une plaquette « Comment construire ou aménager en zone inondable »

Alerte :

Néant

Plan Communal de Sauvegarde (PCS) :

- Mise en place de rencontres entre les différentes communes qui travaillent sur leur PCS afin d'essayer d'harmoniser certains aspects (fermetures de voies, hébergements, moyens de transports).

AUTRE :

- PIG adaptation des logements au risque d'inondation :

Tous les propriétaires privés (bailleurs ou occupants) habitant en zone inondable peuvent prétendre à l'élaboration d'un diagnostic gratuit dont l'objectif est d'évaluer la vulnérabilité

de leur bâti en cas d'inondation et de les inciter à rendre leur logement moins fragile lors d'une crue.

L'agglomération a fixé comme objectif la réalisation de 600 à 1 000 diagnostics du bâti et 300 dossiers de demande de subvention à monter sur la période du PIG (trois ans). Nous en sommes à 650 diagnostics

- Partenaire du projet européen « Flood résilient city »

ORGANISATION DE CRISE SPECIFIQUE A LA STRUCTURE

A savoir :

La structure a participé à des exercices : Inondation et risque technologique

La communauté d'agglomération a réalisé le recensement de ses moyens

Il existe un travail partenarial avec les services de l'Etat, les gestionnaires de réseaux, les collectivités pour la conception du **Plan d'évacuation du val d'Orléans**, où l'on doit concevoir une organisation capable de favoriser l'évacuation des 50000 habitants du val et prévoir un retour à la normale.

ACTIONS A VENIR / REFLEXIONS EN COURS

- Mise en place d'une organisation spécifique interne à la structure

CONTACT

NOM et prénom : CHENESSEAU Marielle

Service/Direction de rattachement : Direction Générale

Fonction : Chargé de mission risques majeurs

Coordonnées mail : mchenesseau@agglo-orleans.fr

Coordonnées téléphoniques : 02 38 78 77 19

Date de recueil des informations : 01 2009